

STATUTS MIS À JOUR

SARL 2TDB

RCS Bordeaux 829 604 297

Capital : 10 000 euros

Siège social : 253 Rue Sainte-Catherine, 33000 Bordeaux

*Certifiés conforme
par le gérant.*

[Signature]
le 28.06.2025

ARTICLE 1 – Forme

La société est une société à responsabilité limitée unipersonnelle (EURL) régie par les lois en vigueur et les présents statuts.

Clause de transition : À la suite de la cession intervenue le 10 juin 2025, la société, initialement pluripersonnelle, est devenue unipersonnelle, M. Nazem MELHEM en détenant désormais la totalité des parts sociales.

ARTICLE 2 – Objet

La société a pour objet :

L'acquisition et l'exploitation d'un fond de commerce de bar, sandwicherie, restauration, rapide, sur place ou à emporter.

La participation de la société, par tout moyen, directement ou indirectement, dans toute opération, pouvant se rattacher à son objet, par voie de création de société, d'apport, de souscription ou d'achat, de titre ou droit sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise, l'acquisition, l'exploitation ou l'cessions de tout procédé et brevet concernant ses activités

Et généralement, toute opération, industrielle, commerciale, financière, civile, mobilier ou immobilier, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe

ARTICLE 3 – Dénomination

La société prend la dénomination : 2TDB

ARTICLE 4 – Siège social

Le siège social est fixé au : 253 Rue Sainte-Catherine, 33000 Bordeaux
Il pourra être transféré en tout autre lieu sur simple décision du gérant.

ARTICLE 5 – Durée

La durée de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

NM

ARTICLE 6 – Capital social

Le capital social est fixé à 10 000 euros, divisé en 1 000 parts sociales de 10 euros chacune, intégralement souscrites et libérées.

Ces parts sont entièrement détenues par l'associé unique, M. Nazem MELHEM.

ARTICLE 7 – Apports

L'associé unique a apporté la somme totale de 10 000 euros en numéraire.

ARTICLE 8 – Gérance

La société est administrée par M. Nazem MELHEM, né le 19 avril 1977 à HAY EL HARA HERMEL (Liban), de nationalité française, domicilié au 24 cours de la Somme, 33800 Bordeaux.

Il est nommé gérant pour une durée indéterminée.

Pouvoirs du gérant : Le gérant dispose des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, dans la limite de l'objet social. Il peut notamment ouvrir et gérer tous comptes bancaires, conclure tout contrat, embaucher, réaliser tout acte de gestion, d'administration ou de disposition, sans autorisation préalable de l'associé unique.

ARTICLE 9 – Décisions de l'associé unique

Toutes les décisions sont prises par l'associé unique, et consignées sur un registre coté et paraphé, conformément à la loi.

ARTICLE 10 – Exercice social

L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

ARTICLE 11 – Affectation des résultats

Le résultat net est réparti conformément aux dispositions légales.

L'associé unique décide librement de l'affectation des bénéfices.

ARTICLE 12 – Approbation des comptes

Dans les six mois suivant la clôture de l'exercice, l'associé unique statue sur les comptes annuels, l'affectation du résultat et, le cas échéant, le quitus au gérant. Il procède au dépôt des comptes au greffe dans le délai légal.

ARTICLE 13 – Modification des statuts

Les modifications sont décidées par l'associé unique dans les formes prévues par la loi.

Fait à Bordeaux, le 18 juin 2025

Signature :

Nazem MELHEM

Associé unique et gérant

